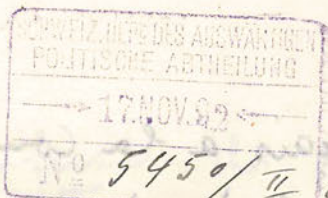


Légation de Suisse
en
France.

Paris, (4, rue Cambon) le 16 novembre 192

(Prière de rappeler le numéro ci-contre)

N^o 26/75



Monsieur le Conseiller fédéral,

Depuis 8 jours, le Ministre des Finances, M. Rouvier est constamment sur la sellette; la Chambre a discuté par des motifs électoraux le projet de réforme des droits sur les boissons; à côté de cela des questions politiques dont dépendait l'existence même du Ministère étaient soulevées; M. Rouvier n'avait manifestement guère le temps de s'occuper guère de la Conférence monétaire américaine & j'ai tenu d'autant plus volontiers à m'abstenir d'aller le voir que je comptais arriver à connaître sa pensée par une autre voie. Je me suis rendu hier soir chez M. Tirard, premier

Monsieur
Monsieur Droz
Chef du Département des Affaires Étrangères
Division politique
Berne



591

délégué français à la conférence de Bruxelles & lui ai demandé s'il avait maintenant des instructions.

M. Tirard a répondu qu'il courait depuis quinze jours à droite & à gauche sans pouvoir obtenir la moindre information sur les propositions des Américains ou de quelque autre puissance en vue de la conférence de Bruxelles; il est donc dans l'obscurité complète, ou, tout au moins, il en est réduit à des impressions personnelles qu'il a énoncées à peu près comme suit:

M. Magnin a tort lorsqu'il émet l'opinion que la France aurait dû décliner l'invitation des Etats-Unis; comme il est certain que la conférence échouera, les Etats-Unis n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes de leur initiative, tandis que, si la France

avait refusé, ils auraient fait retomber sur la France toute leur mauvaise humeur. Quant au fond de la question, la France n'a aucun intérêt à faciliter aux producteurs d'argent l'écoulement du métal blanc puisque la France est encombrée à l'intérieur de ses anciens écus, sans parler de ceux de la Belgique & de l'Italie, & que d'autre part la France a le bonheur d'avoir autant d'or qu'elle en veut ou qu'elle en a besoin, l'argent n'ayant pas chassé l'or de chez elle, contrairement à la loi Graham.

M. Tirard a ajouté qu'il avait cherché à voir M. Ribot pour savoir de lui sous quelle forme devait être présentée cette opinion; au point de vue politique, M. Ribot dit-il qu'on la formule carrément pour que

les Américains se le tiennent dit une fois
pour toutes ou bien M. Ribot désire-
t-il que ce refus soit déguisé sous
les formes les plus polies ou même
qu'il ne soit pas formulé du tout, ce
qui est encore une manière polie de
ne rien faire? M. Tirard ne
pouvant joindre M. Ribot a provoqué
à grand peine hier une réunion
chez M. Rouvier. M. Ribot n'est
pas venu & pour la première fois,
M. Tirard a pu entretenir, pendant
quelques instants seulement le
Ministre des Finances de la
Conférence de Bruxelles.

M. Rouvier s'est déclaré
d'accord avec le fond de
l'attitude proposée par M. Tirard;
mais n'a pu lui donner de

directions quant à la forme. — En ce qui concerne l'attitude à prendre par la délégation française ~~à~~ l'égard de propositions qui pourraient être faites pour modifier la convention de 1885 (l'Union latine). M. Rouvier n'a connaissance d'aucune ouverture de l'Italie; si elle fait des propositions, il faut l'écouter, mais ne pas prendre d'initiative; M. Magnin est beaucoup trop hostile à l'Italie en matière monétaire & pas plus le Conseil de Régence de la Banque de France que le Gouvernement ne sont disposés à suivre M. Magnin. Une dénonciation de l'Union latine pourrait devenir le conséquence de pourparlers imprudents; cette dénonciation serait une faute politique grave & serait, en outre, une faute

économique, car l'Italie serait obligée d'emprunter pour payer les écus; qui lui prêterait? On ne veut pas laisser faire d'emprunt italien à Paris & si la France oblige l'Italie à faire un emprunt, c'est plus ou moins acceptés que cet emprunt soit émis à Paris, ce qui ne se peut pas, car c'est la même chose que si la France achetait tout le titre de la rente italienne. Enfin & surtout, M. Rouvier a résumé comme suit en ce qui concerne l'Union latine: "Ne faites rien qui m'oblige
 "à apporter la question de l'Union
 "latine devant le parlement français,
 "car si la question est portée devant
 "le Parlement, l'union est perdue, ce
 "que nous ne voulons pas"

les déclarations de M. Rouvier me
paraissent fort prudentes au point de vue
de la politique générale. Je vais presque
jusqu'à dire que la dénonciation de
l'Union latine par la France peut
amener la guerre. Je connais suffisamment
le Parlement français pour ajouter que
M. Rouvier est dans le vrai lorsqu'il
émet l'opinion qu'une discussion, même
pour une modification de détail à la
convention de 1885, amènerait pour
ainsi dire nécessairement, inéluctablement,
l'adoption d'une motion invitant le
Ministère à dénoncer l'Union. Ce n'est
pas l'intérêt actuel de la Suisse & je
me permets de recommander une grande
prudence à cet égard de la part de notre
délégation.

M. Hamoteaux, Directeur des affaires commerciales au Ministère des Affaires Étrangères, n'a encore eue avis au sujet de la date de la réunion préliminaire des délégués de l'Union latine à Bruxelles. Mais le représentant de la Belgique à Paris n'a dit qu'il venait d'annoncer à M. Ribot que cette réunion préliminaire aurait lieu le 21 au Ministère des Finances à Bruxelles; l'heure n'est pas encore connue. Veuillez en aviser télégraphiquement M. Cramer-Frey. — M. Tirard a reçu récemment la visite d'un jeune M. de Lavelaye se disant secrétaire général de la future conférence américaine, qui avait proposé la date du 19, mais M. Tirard s'était récrié & avait refusé

(G. W. K. S.)

17/10/92

de perdre 3 jours pour une réunion qui
durera peut-être une demi-heure. Il
serait prudent de tlégraphier à
M. Rivier pour tirer définitivement &
officiellement d'affaire au clair.

C. G. W. K. M.
17/11 92)

J'ai eu l'honneur de recevoir ce
matin les instructions & les pouvoirs du
Conseil fédéral.

Après, Monsieur le Conseiller
fédéral, les assurances de ma haute
considération.

Lardy

Abschrift dem Herrn.

- Frey uter sandt

am 17 Nov. 1892

Miss. P. A.